

Objectif spécifique 2. 2 - Promouvoir la commercialisation, la qualité et la valeur ajoutée des produits de la pêche et de l'aquaculture, ainsi que de la transformation de ces produits : projets individuels

V2



Critères de sélection portant sur :	Thématique	Critère de sélection	Note possible		Note attribuée	Justificatifs à fournir
Le bénéficiaire	Création d'activité	création d'entreprise avec nouveau n°siren	0 15	non oui		Démonstration apportée par le porteur - kbis / siren
		SOUS TOTAL	15		0	
le projet	Impact économique sur les filières, le développement des marchés	amélioration et valorisation de la qualité des produits conquête de nouveaux marchés	0 8	non oui		Démonstration apportée par le porteur
		valorisation des espèces sous exploitées ou invasives	0 5	non oui		Démonstration apportée par le porteur
		volume des produits de la pêche et aquaculture d'origine normande	0 5 25	non 25 % à 49 % du volume des espèces d'origine Normande 50 % et + du volume total des produits transformés d'espèces d'origine normande		Démonstration apportée par le porteur (tableau recapitulatif) - plan d'entreprise
		plan de communication	0 5	non oui		Démonstration apportée par le porteur
		démarche écolabel	0 5	non oui		Démonstration apportée par le porteur
		certification	0 5	non oui uniquement pour la 1ère demande		Démonstration apportée par le porteur
		SOUS TOTAL	53		0	
	Impact sur l'emploi	Maintien de l'emploi	0 2	non oui		Démonstration apportée par le porteur
		Création d'emplois	0 5 10	non création de 1 à 10 emplois création de + 10 emplois		Nombre d'emplois dans le plan d'entreprise + annexe 7 + etat effectif entreprise
		adaptation des postes de travail (réduction des nuisances, amélioration de l'ergonomie, automatisation, mécanisation process..)	0 10	non oui		Démonstration apportée par le porteur
	SOUS TOTAL	22		0		
	Impact sur l'environnement	Réduction des déchets et nuisances	0 5	non oui		Démonstration apportée par le porteur
		Réduction de la consommation en eau , de l'utilisation de gaz à effet de serre	0 5	non oui		Démonstration apportée par le porteur
	SOUS TOTAL	10		0		
TOTAL :		100		0		

Objectif spécifique 2. 2 - Promouvoir la commercialisation, la qualité et la valeur ajoutée des produits de la pêche et de l'aquaculture, ainsi que de la transformation de ces produits : projets collectifs

Grille de sélection pour notation :



Cofinancé par
l'Union européenne



RÉGION
NORMANDIE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Critères de sélection concernant sur :	Thématique	Critère de sélection	Note possible		Note attribuée	Justificatifs à fournir	
Le porteur	Dimension collective	Le bénéficiaire est une entité représentant tous les acteurs de la filière pêche, aquaculture	0	Non		Démonstration apportée par le porteur	
			10	Oui			
SOUS TOTAL			10		0		
sur le projet	Impact économique sur les filières, le développement des marchés et la compétitivité des entreprises	Le projet permet l'émergence de nouveaux marchés	0	Non		Démonstration apportée par le porteur	
			20	oui			
		contribution au développement des entreprises	0	Non			
			15	Oui			
		maintien de l'emploi	0	Non			
			2	Oui			
		création d'emploi	0	Non			
		5	Oui				
		Le projet intègre un signe officiel de qualité	0	oui		Document certification	
			5	non			
		Le projet concerne des produits écolabellisés	0	Non		Document certification	
			5	Oui			
	SOUS TOTAL			52		0	
	Impact sur l'environnement	Le projet vise à réduire les nuisances et l'impact des activités sur l'environnement		0	Non		Démonstration apportée par le porteur
				5	Oui		
		Les résultats du projet seront présentés et feront l'objet de publicité auprès des acteurs de la filière		0	Non		Démonstration apportée par le porteur
				5	Oui		
	SOUS TOTAL			10		0	
	Cohérence des projets, contribution à la bonne gouvernance	Le projet est labellisé par un pôle de compétitivité		0	Non		Démonstration apportée par le porteur
				3	Oui		
Le projet permet d'améliorer la valorisation d'une des catégories suivantes :		0	Non				
- des espèces sous valorisées		10	Oui (au moins une catégorie)				
- des captures non désirées liées à l'obligation de débarquement -des produits de la pêche et de l'aquaculture obtenus en utilisant de méthodes ayant une faible incidence sur l'environnement							
Le projet est en lien avec une démarche de certification sur l'ensemble des maillons de la chaîne du produit		0	Non				
		5	Oui				
Le projet fait suite à une étude ayant obtenue l'attribution de subventions	0	Non					
	5	Oui					
Le projet est en cohérence avec les orientations du PAA ou les critères de sélection du PROEPP	0	Non					
	5	Oui					
SOUS TOTAL			28		0		
TOTAL :					0		
			100				
(*)La valeur ajoutée est obtenue si on soustrait du chiffre d'affaires les coûts intermédiaires, c'est-à-dire les matières					< 35		